Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260605-2026_46-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	9	4	13

Date de convocation
29/05/2026
Date d'affichage
09/06/2026

L'an 2026, le 5 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica
Absents :
Absents excusés : Jean-Marie KEROAS, Fabien SANQUER
Excusé(s) ayant donné procuration : TOBIE Guillaume (pouvoir à MAZO Isabelle), CHATELAIN Morgane-Katell (pouvoir à DE FONSECA Stéphanie), Benoît PITON (pouvoir à Fanny LE BOT), Patrice BERDER (pouvoir à CANN Joël)
A été nommé(e) secrétaire : Isabelle MAZO

2026_46 Désignation d'un correspondant tempête

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'importance de désigner un correspondant tempête qui fera le lien entre la mairie et ENEDIS.

Pour rappel les missions du correspondant tempête sont les suivantes :

- Assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants,
- Accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents,
- Faciliter la priorisation des actions de réalimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE désigne M. Stéphane AUVRET comme correspondant tempête de la commune de LE TREHOU

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
Isabelle MAZO

Le Maire
Joël CANN